

Duplicata

**GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX**

3 PLACE YVES GUENA 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 MINTEL : 36 17 INFOGREFFE
INTERNET: www.infogreffe.fr
SERV VOCAL: 0 891 01 11 11 OU 0 899 70 22 22

RECEPISSE DE DEPOSIT



CABINET ROCHE & ASSOCIES SARL
BD DE L'INDUSTRIE
BP 113
24430 MARSAC SUR L ISLE

V/REF :

N/REF : 2001 B 64 / 2006-A-1450

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE PERIGUEUX certifie qu'il a reçu le 21/09/2006,

Acte S.S.P. en date du 13/09/2006
- Cession de parts

Concernant la société

CABINET ROCHE & ASSOCIES SARL
Société à responsabilité limitée
BD DE L'INDUSTRIE
BP 113
24430 MARSAC SUR L ISLE

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-1450 le 21/09/2006

R.C.S. PERIGUEUX 434 900 833 (2001 B 64)

Fait à PERIGUEUX le 21/09/2006,

Le Greffier

Enregistré à : S.I.E. DE PERIGUEUX EST, POLE ENREGISTREMENT
Le 18/09/2006 Bordereau n°2006/1 200 Case n°1 Ext 3511
Enregistrement : 73 € Pénalités :
Total liquidé : soixante-treize euros
Montant reçu : soixante-treize euros
L'Agent

CESSION DE PART

Nadine ROUGIER



Les soussignés :

Monsieur ROCHE Jean Michel
demeurant à "Le Vessat" 24460 CHATEAU L'EVEQUE
et
Monsieur BUGAUD Michel
demeurant à " La Combe de Leygoute" 24210 THENON

ci-après dénommé "les Cédants", d'une part,

agissant en qualité d'associés du Cabinet Roche et Associés SARL , Sarl au capital de 9 000 euros, dont le siège est
Boulevard de l'Industrie- BP 113 - MARSAC SUR L'ISLE - 24051 PERIGUEUX CEDEX 9, Immatriculée sous le numéro
434 900 833 N° G 2001 B64 Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux,

Madame Marie Claire LAFFARGUE épouse D. GOURGOUSSE
demeurant 11 Avenue des Eglantiers 24660 COULOUNIEUX CHAMIER
Monsieur Jean - Jacques DUPEYRAT
demeurant à Bayot Sud 24660 COULOUNIEUX CHAMIER

ci-après dénommés "les Cessionnaires", d'autre part,

Les Cédants possèdent 540 parts sociales de 10 euros chacune après une cession le 23 Décembre 2005 de 180 parts à
Madame GOURGOUSSE

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION

Monsieur ROCHE Jean Michel pour 45 parts
Monsieur BUGAUD Michel pour 45 parts
soit au total 90 parts
cèdent et transportent sous les garanties ordinaires de fait et de droit à
Madame Marie Claire LAFFARGUE épouse GOURGOUSSE qui accepte la propriété de ces 45 parts
Monsieur Jean Jaxques DUPEYRAT qui accepte la propriété de ces 45 parts

Madame GOURGOUSSE M.C et Monsieur JJ DUPEYRAT deviennent propriétaires des 45 parts cédées à compter du
21Août 2006 et sera subrogée dans tous les droits et obligations attachées à ces parts.
Les Cessionnaires auront droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de
l'exercice du 1 juillet 2005 au 30 juin 2006

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 41.78 euros la part que
Madame GOURGOUSSE M.C devra payer au cédant à savoir
1880 euros à Monsieur J.M. ROCHE
Monsieur DUPEYRAT J.J devra payer au cédant à savoir
1880 euros à Monsieur M. BUGAUD

avant le 31 Décembre 2006

DECLARATION DU CEDANT ET DU CESSIONNAIRE

Les Cédants déclarent :
que ROCHE J.M. est né le 12.09.1935 à Périgueux, de nationalité française, qu'il est marié
que BUGAUD Michel est né le 5 décembre 1946, de nationalité française, qu'il est divorcé
et que toutes les parts cédées sont libres de tout nantissement et de tous autres droits



Les Cessionnaires déclarent :
pour Madame GOURGOUSSE: qu'elle est née le 21 septembre 1958 à Nogaro 32, de nationalité française, qu'elle est mariée
qu'elle a pris connaissance des accords intervenus entre les associés au moment de la constitution de la société
pour Monsieur DUPEYRAT: qu'il est né le 2 Avril 1953 à Vergt 24 et est marié à Madame Evelyne FAURE, et qu'il est associé dès la création de la société dont s'agit.

AGREMENT DE LA CESSION

Conformément à l'article 10 des statuts, cette cession est soumise à l'agrément des associés.
Tous les associés étant présents à cet acte, ils acceptent ces cessions.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont attribuées comme suit:

- | | |
|--|-----------------------------------|
| - ROCHE Jean Michel, expert comptable: | 225 parts numérotées de 1 à 225 |
| - BUGEAUD Michel, expert comptable: | 225 parts numérotées de 226 à 450 |
| - GOURGOUSSE M.C, expert compable et CC: | 225 parts numérotées de 451 à 675 |
| - DUPEYRAT Jean Jacques, | 225 parts numérotées de 676 à 900 |
| total égal au nombre de parts composant le capital social: 900 parts | |

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions sus indiquées et qu'elles sont intégralement libérées.

REMISE DE PIECES

Les cédants ont remis présentement aux cessionnaires qui le reconnaissent la copie des statuts et celle du dernier bilan approuvé de la Société, lesquelles copies ont été certifiées conforme par la gérance de la société.

DECLARATION POUR L'ENREGISTREMENT

Les cédants déclarent que le Cabinet Roche et Associés est soumis à l'impôt sur les sociétés et que les parts sociales cédées ont été créées en vue de rémunérer les apports effectués à la société. Ils déclarent en outre que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

FORMALITES DE PUBLICITE - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

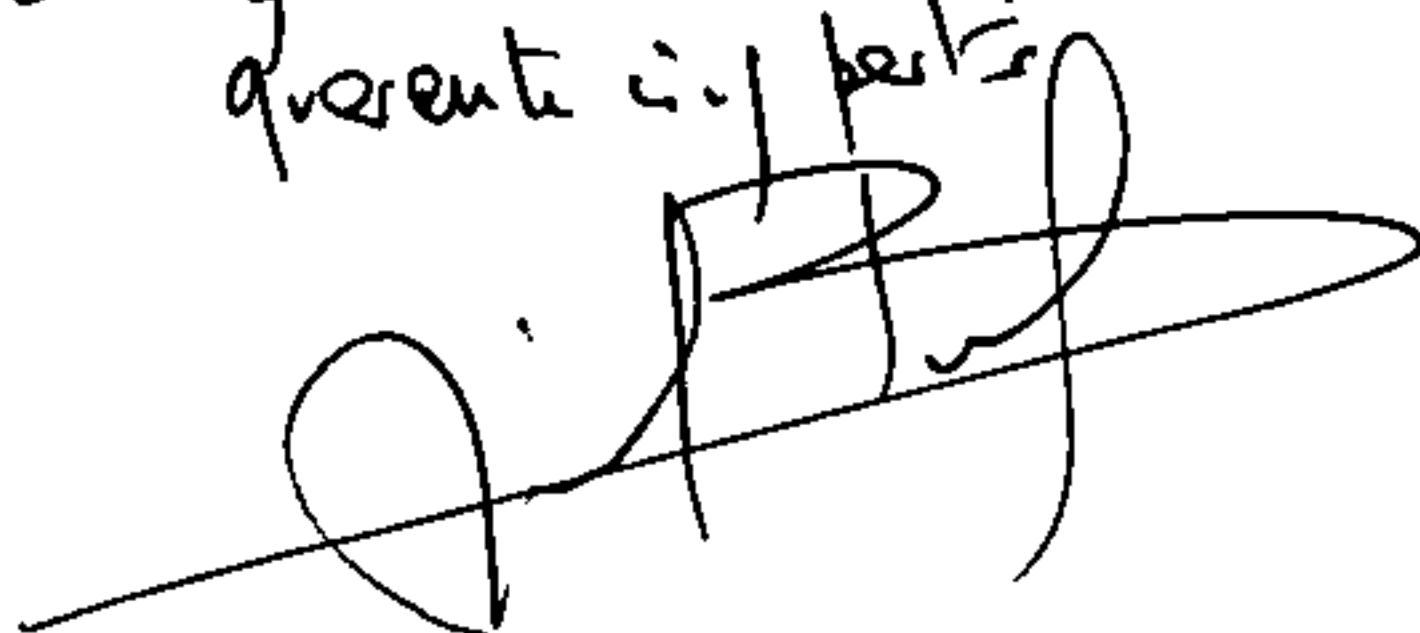
Fait à MARSAC le 13 septembre 2006.....;

En 5 originaux

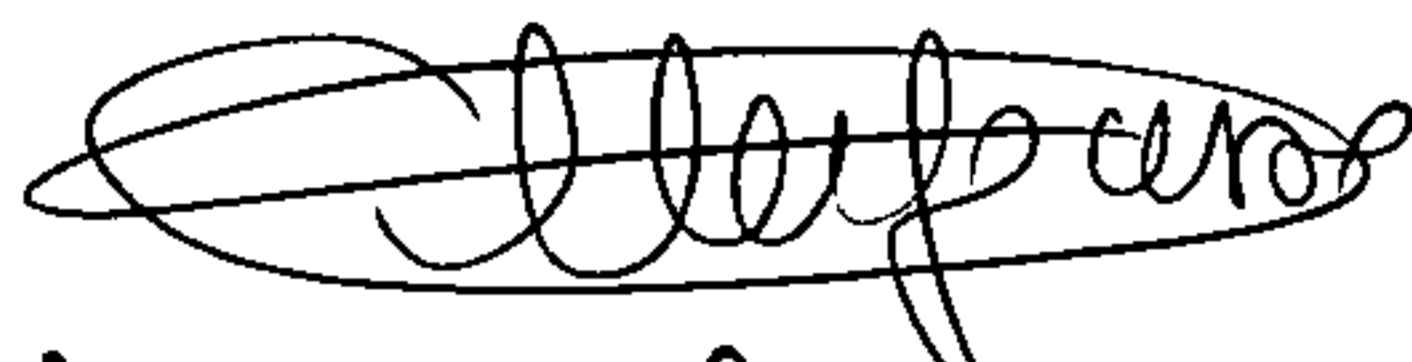
Bon pour cession de 45 (quarante cinq) parts



Bon pour cession de 45 parts
quarante cinq parts



Bon pour achat de 45 parts
(quarante cinq parts)



Bon pour achat de 45 parts
(quarante cinq parts)

